Audrey Touron
Conseillère municipale
[redacted]

À l'attention de Madame la préfète de police
Préfecture de Police
2 bd Paul Peytral
13006 MARSEILLE
AR n°1A 187 512 2689 1

Eyguières, le 9 octobre 2021

Madame la préfète,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur les récents évènements survenus à Eyguières.

Dans le cadre de ma fonction d'élue, je fais face à une municipalité qui contrevient au devoir d'information des élus, pourtant prescrit par le code général des collectivités territoriales. Aussi, je n'ai pas eu d'autre choix que de saisir les autorités de contrôle afin de les alerter de cette situation initialement préoccupante et désormais inacceptable.

Force est de constater que tout est mis en œuvre dans cette mairie pour empêcher la diffusion des informations auprès des citoyens eyguiérens. J'ai donc pris l'initiative de créer un blog (www.eyguieresinfo.wordpress.com) dont je suis la directrice de publication. J'ai fait le choix d'utiliser ce moyen de communication pour diffuser les informations relatives aux dysfonctionnements multiples de la municipalité car c'est le seul moyen dont je disposais pour informer les administrés.

Ajouté à ce blog, j'ai adressé plusieurs recours auprès du tribunal administratif de Marseille et j'ai alerté l'autorité préfectorale quant à différentes procédures entachées d'illégalité initiées par le maire (ventes de bâtiments publics, projet de constitution de partenariat public/privé pour l'aérodrome). Ce lundi 11 octobre je serai reçue par le bureau des affaires juridiques de la sous-préfecture d'Aix en Provence.

Depuis le mois de novembre 2020, un élu issu de la majorité municipale, [redacted], suite à des intimidations verbales qu'il a subi, m'apporte son aide et son soutien dans le contrôle de légalité des actes du maire et du conseil. Cependant, nous faisons face à un blocage constant du maire et de l'administration de la commune pour avoir accès aux documents en mairie. [redacted] a alerté lui aussi le bureau des affaires juridiques de la sous-préfecture sur les nombreux dysfonctionnements constatés et sera présent également à l'entretien prévu ce lundi 11 octobre.

Par ailleurs, j'ai été dans l'obligation de signaler au procureur de la République des faits que j'ai découvert et qui sont susceptibles de constituer des délits au titre de l'article 40 du code de procédure pénale (pièces jointes n°1 et n°2).

Ces faits impliquent un employé municipal, proche du maire depuis plus de 13 ans. Après le premier signalement que j'ai fait, j'ai été victime d'un acte de vandalisme contre mon habitation, pour lequel j'ai déposé plainte (pièce jointe n°3). Deux autres conseillers municipaux, qui s'étaient joints à mon signalement, ont également été victimes d'actes de malveillance contre leurs propres biens. Les pièces jointes n°4 et n°5 sont relatives à leur dépôt de plainte.

Le climat délétère qui s'est installé au conseil municipal et dans la commune m'a amenée à être reçue au mois de mai 2021 par la cheffe de groupement de gendarmerie de Salon de Provence qui dispose de l'ensemble des éléments relatifs à cette affaire.

Récemment, suite à des alertes de certaines personnes proches de mon entourage, j'ai adressé en date du 21 septembre 2021, un courrier électronique à la cheffe de la Brigade de Gendarmerie d'Eyguières pour la sensibiliser sur les risques perçus de récidives de ces tentatives d'intimidation (pièce jointe n°6). Quelques jours plus tard, j'ai à nouveau été victime d'acte de déprédation sur mon habitation (pièce jointe n°7). Cette fois-ci, j'en ai été l'unique cible.

Il ne fait aucun doute que les tentatives d'intimidation dont je suis victime sont en lien avec les différentes actions que je mène pour faire valoir la juste application du droit des conseillers et des citoyens à en connaître dans la gestion des affaires municipales.

Après les actes délictueux que j'ai subi je veux vous dire désormais mon inquiétude quant à ma sécurité et à celle de ma fille avec laquelle je vis seule. Malgré ce climat inquiétant, je ne compte pas arrêter mes actions car je suis avant tout très attachée au respect des valeurs démocratiques de notre République. Je considère les élus municipaux comme en étant les premiers garants.

Considérant les éléments portés à votre connaissance, je vous laisse juge, Madame la préfète de police, de déterminer les suites possibles que vous jugeriez utiles et nécessaires de mener.

Je reste évidemment à votre disposition et je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la meilleure.

Audrey Touron



Pièces jointes :

- **N°1** : Signalement procureur de la République, construction sans autorisation.
- **N°2** : Signalement procureur de la République, attribution de logement de fonction et utilisation de bâtiment public à des fins personnelles.
- **N°3** : Dépôt de plainte du 1er mai 2021, Madame Audrey Touron.
- **N°4** : Dépôt de plainte du 1er mai 2021, Madame Virginie Altémir.
- **N°5** : Dépôt de plainte du 1er mai 2021, Monsieur Gérard Mie.
- **N°6** : Mail adressé à la gendarmerie d'Eyguières.
- **N°7** : Dépôt de plainte du 1er octobre, Madame Audrey Touron.